



Coupure de chauffage et d'eau chaude par le proprio

Par **sam98**, le **19/02/2014** à **22:10**

Bonjour,

je suis locataire d'un studio meublé en dessous la maison principale. Mon propriétaire depuis novembre coupe 2 fois / semaine le chauffage ainsi que l'eau chaude dans le studio depuis le début de l'hivers. Je l'ai interpellé plusieurs fois, lui ai envoyé de nombreux sms puis de nombreux mails pour l'informer. Il me répond que ce n'est pas de sa faute, que c'est une vielle maison... mais je sais que c'est intentionnel puisqu'il s'est venté d'avoir un capteur chez lui qui mesurait la température, que le chauffage fonctionne par ce capteur... Le mois dernier il a fait fonctionné sa cheminée donc plus de chauffage chez moi... il fait 15° dans le studio, mon proprio refuse de me dire quel est le seuil de chauffage. Pouvez vous me dire si c'est une température normale? pouvez m'orienter vers un organisme qui saurait m'aider pour régler ce conflit ou me donner la démarche à faire. Je vous remercie d'avance

Par **moisse**, le **20/02/2014** à **12:13**

Bonjour,

Un organisme qui pourra vous aider, je pense à l'ADIL de votre département.

La température est insuffisante.

Elle doit s'établir au milieu de la pièce à 18°C (R111-6) et inférieur en moyenne à 19°C (R131-20 code de la construction).

Par **Lag0**, le **20/02/2014** à **16:19**

[citation]Elle doit s'établir au milieu de la pièce à 18°C (R111-6) et inférieur en moyenne à 19°C (R131-20 code de la construction).[/citation]

Bonjour,

En fait, ce qu'il faut, c'est une installation de chauffage permettant d'obtenir au moins 18°C dans toutes les pièces avec un moyen de réglage permettant de limiter à 19°C (si on veut limiter !).

Par **sam98**, le **20/02/2014** à **18:24**

merci pour vos réponses, je me dirige vers l'ADIL dès demain car mon proprio malgré le thermomètre qu'il m'a remis est de mauvaise foi, merci encore